

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 16 janvier 2020 à 18 heures 00

Date de convocation :

09 janvier 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

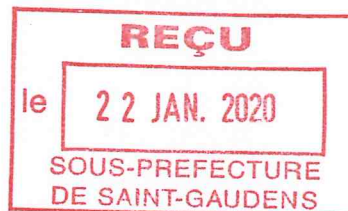
Date d'affichage :

10 janvier 2020

Objet

**Installation
pompe à chaleur
école et salles
annexes.
Demande de
subvention DETR
et Conseil
Départemental.**

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony
Absent : BRUNA Roger

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'installer une pompe à chaleur au niveau de l'école et des salles annexes.

Pour cela plusieurs devis ont été demandés :

- AGS	20 500.00 € HT	24 600.00 € HT
-PYREITHERM	19 877.29 € HT	23 852.75 € HT
- DAUNES		17 204.63 € HT
- MBS	25 994.02 € HT	31 192.82 € HT

Le devis de AGS a été retenu pour un montant de 20 500.00 € HT et 24 600.00 € TTC, lors du Conseil Municipal du 5 novembre 2019.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés à la DETR et au Conseil Départemental.

La répartition des aides doit être modifiée, à savoir :

- 30% à la DETR
- 30% au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- 40% resteront à la charge de la commune de Barbazan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir le devis de AGS
- de modifier les dossiers de subventions en fonction du nouveau taux d'aides publiques.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De Saint-Gaudens le .
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 17 janvier 2020

Le Maire

